

PAS D'ACCES A L'EAU AU TRAVAIL

Certains centres refusent encore l'accès, pour les agents routiers, aux bouteilles d'eau malgré les fortes chaleurs. Les agents travaillent en quasi permanence à l'extérieur dans des lieux éloignés des robinets, et ne disposent que d'une "gourde" d'à peine 0,5 litre gracieusement offerte par Vinci.

Vous trouverez ci-dessous un reportage concernant la visite des inspecteurs de travail afin de vérifier si les ouvriers ont de quoi boire et se rafraichir dans le but de préserver leur santé.

<https://youtu.be/Y8rCLQi7Co0>

Ils feraient bien de venir faire une petite visite chez Cofiroute !

Conformément aux articles R4225-3 et R4225-4 du code du travail :

L'accès à l'eau est OBLIGATOIRE sur le lieu de travail !!!!